

## notification de congé pour vente du logement

Par mamie2mn, le 05/03/2019 à 11:52

Bonjour,

Ma soeur a reçu par LR/AR une notification de congé pour cause de vente le 15/12/218

Le bail est au nom de Mme Bouillot, mais le courrier est rédigé par ses filles qui déclarent que leur maman n'est plus en état de gérer. Rien reçu au niveau du changement de bailleur.

Le <u>bail initial est en date du 26 février 2011</u>, reconductible tous les 3 ans,donc valable jusqu'au 28 février 2020. La demande de départ est exigée à la date du 1er juillet 2019.

Est ce que ces 2 points sont légaux ?

Avec tous mes remerciements. Mme MT Colas